



Réunion du 29 Juin 2020

#### PROMPT RETABLISSEMENT

Les membres du district de la Loire souhaitent un prompt rétablissement pour les semaines à venir, à Mme Chantal Dégoulange, membre de la commission Féminines ainsi qu'à Mme Denise Aznar membre de la commission des Arbitres et des Terrains, suite à leurs interventions chirurgicales.

#### CONDOLEANCES

Le président du District de la Loire, les membres élus du Comité Directeur, les membres des commissions et les salariés adressent leurs sincères condoléances à M. Tony BOURISVILLE, arbitre du District, ainsi qu'à sa famille et ses proches, suite au décès de sa maman.

#### COURRIER

CDOS : rectificatif sur la date de report des dossiers. Samedi 4 juillet 2020 dernier délai impératif, au lieu du 26 juin.

M Thierry MARCHAND de France Football : cette personne enquête sur le plus petit club de France. Il veut connaître le plus petit club de District en terme de licenciés. Le club doit posséder une équipe à 11 sénior et active ayant disputée le championnat départemental quelle que soit la division la saison passée.

Prendre contact par mail assez rapidement à : [tmarchand@francefootball.fr](mailto:tmarchand@francefootball.fr) Cette enquête, une fois terminée, prendra place dans un prochain n° de France Football.

Ville de St Etienne : bourse aux jeunes athlètes. La ville de St Etienne reconduit cette année le dispositif de bourses à destination des jeunes athlètes. Le dossier est à retourner à la direction Sports, Jeunesse et Vie associative, 5 allée des frères 0

DDCS : plan Canicule dans le contexte de la Covid-19

#### PRESIDENT(E)S DE CLUBS

La Direction Sports et Jeunesse, vous informe que vos propositions de demandes d'aide aux sportifs de haut niveau devront être retournées au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire **pour le 4 juillet 2020**, au lieu du 26 juin compte tenu des circonstances actuelles.

Contactez par mail [olivier.melin@loire.fr](mailto:olivier.melin@loire.fr) ou téléphonez à Loire le Département : 04 77 59 96 90 ou par fax : 04 77 48 43 37

#### COUPE GAMBARDELLA CA

La FFF et la LAuRAFoot organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

-un championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,

-ou à un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental)

**Rappel** : depuis la saison 2019-2020, les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs statuts.

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés en U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

**Pour information** : les clubs départementaux qui ont participé à la Coupe la saison dernière sont pré-engagés mais devront confirmer OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs. Sans cet accord l'engagement n'est pas validé.

Engagements ouverts uniquement sur Footclubs, même pour les clubs de District

Clôture des engagements fixée au **15 Août 2020**

Le droit d'engagement est fixé à **26 euros**

#### COUPE DE FRANCE FEMININE

Les engagements en COUPE DE FRANCE FEMININE sont ouverts sur Footclubs.

La FFF et la LAuRAFoot organisent chaque saison, directement ou par délégation aux ligues régionales, une épreuve nationale appelée COUPE DE FRANCE FEMININE.

La Coupe de France Féminine est ouverte à tous les clubs libres, régulièrement affiliés à la FFF, sous réserve de leur acceptation par leur ligue d'appartenance, à raison d'une seule équipe par club.

Les clubs participant aux Championnats de France Féminins de D1 Arkema et de D2, ainsi que les clubs participant aux championnats de R1 et R2 Féminins ont l'obligation de participer à la Coupe de France Féminine, en étant limité à une équipe par club et à celle la plus haute hiérarchiquement.



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2019 / 2020**

## SECRETAIRE-GENERAL

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.85

**Pour information** : les clubs départementaux qui ont participé à la Coupe la saison dernière sont pré-engagés mais devront confirmer **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur Footclubs (sans cet accord l'engagement n'est pas validé).  
Les clubs de district qui souhaitent s'engager cette saison doivent s'inscrire sur Footclubs.

Clôture des engagements fixée au **15 Août 2020**.  
Le droit d'engagement est fixé à **26 euros**

### CENTENAIRE

En raison de l'arrêt prématuré de notre saison, les festivités prévues pour célébrer le Centenaire du District de la Loire de Football sont reportées au **samedi 13 mars 2021**.

Dans le cadre de l'exposition concoctée par Christian JOUVE et son équipe, une information fait défaut : quel club fut le Champion de la Loire Seniors pour la saison 1993/1994 ? Merci de le contacter au 06.14.10.15.21.

### AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

#### DROIT D'IMAGE

Suite à une récente affaire, heureusement bien conclue pour le club concerné, nous rappelons à tous les clubs qu'avant d'utiliser une photo, pour quelque raison que ce soit (publicité, affiche, site du club, etc...), ils doivent s'assurer que cette photo est libre de droit. Sinon, l'éventuel détenteur de droits pourrait réclamer un dédommagement.